



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question au Gouvernement n° 2316

Texte de la question

AGENCE DE LA NATURE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Giran, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Pierre Giran. Madame la secrétaire d'État chargée de l'écologie, je serai bref. On parle beaucoup de la création d'une agence de la nature. M. le ministre d'État puis vous-même l'avez évoquée, et un amendement qui en prévoyait le principe a été voté lors du Grenelle 2.

Nous souhaitons aujourd'hui en savoir davantage sur les modalités de sa création. Ma question est simple : où en est-on, et où va-t-on ?

M. Jean-Pierre Brard. Nulle part !

M. le président. La parole est à Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'écologie.

Mme Chantal Jouanno, *secrétaire d'État chargée de l'écologie*. Monsieur Giran, la France occupe une place exceptionnelle en matière de biodiversité : elle se situe au quatrième rang mondial pour le patrimoine naturel, notamment grâce à ses territoires ultramarins.

Or, comme presque tous les pays développés, nous ne sommes pas parvenus à respecter notre engagement de mettre fin à l'érosion de la biodiversité en 2010.

Pourquoi ? Tout d'abord, notre politique manque de lisibilité. Il y a probablement un problème d'orientation ; mais, de manière générale, le terme de biodiversité ne parle à personne, nous manquons de connaissances dans ce domaine et notre pays compte un grand nombre d'opérateurs.

Voilà pourquoi, afin de parvenir à une plus grande efficacité, avec Jean-Louis Borloo et le ministre du budget,...

M. Jean-Pierre Brard. Alors, vous êtes mal partie !

Mme Chantal Jouanno, *secrétaire d'État*. ..., nous avons lancé une mission afin d'étudier la création d'une agence de la nature.

Je le répète, nous avons en France de multiples opérateurs, que vous connaissez bien : neuf parcs nationaux, qui vous sont chers ; l'Agence des aires marines protégées ; le Conservatoire du littoral, cher à M. Bignon ; le Muséum national d'histoire naturelle. Ces opérateurs travaillent dans une large mesure séparément.

Il ne s'agit pas de les fusionner, car chacun possède une identité forte, mais de créer une forme de *holding*, chargée de compiler les connaissances de ces différents établissements, de définir un appui technique commun, comme un protocole d'expertise, et de lancer des opérations communes, s'agissant par exemple de la trame verte et de la trame bleue.

Cette agence donnera beaucoup plus de poids et de lisibilité à la politique en faveur de la biodiversité, qui n'est pas une politique de fleur bleue. En effet, la biodiversité représente 100 % de notre alimentation, 30 % de la pharmacopée et un potentiel considérable en matière de dépollution des sols et des eaux.

La biodiversité étant la grande gagnante du Grenelle de l'environnement et ayant été remarquablement portée par la majorité,...

M. Patrick Ollier. Très bien !

Mme Chantal Jouanno, *secrétaire d'État*. ...nous souhaitons que la création de l'agence de la nature découle d'une proposition de loi qui serait cosignée par Serge Grouard, Jérôme Bignon et vous-même, j'espère très rapidement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2316

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 juin 2010